

ÉVALUATION

1- Production d'une synthèse écrite de trois pages minimum.

Réaliser l'analyse d'un des axes d'une politique documentaire dans son établissement, à l'exception de l'axe communication/information. Le document sera construit comme destiné à être présenté au chef d'établissement.

L'analyse comprendra (trois pages minimum) :

- * Une présentation globale de l'établissement avec essentiellement les éléments permettant de contextualiser l'axe de politique documentaire retenu (ne pas faire le diagnostic complet de l'établissement).
- * Partie diagnostic : un état des lieux réel de l'existant, grâce à une liste structurée d'indicateurs et la présentation de données sous forme par exemple de tableau, analyse de questionnaires ou diagramme...
- * Partie analyse : un commentaire des points forts et des points à améliorer.
- * Partie objectif : une analyse des besoins et la proposition d'un objectif prioritaire avec les modalités de mise en œuvre et d'évaluation (indicateur d'évaluation correspondant à l'objectif).

Modalités	Critères d'évaluation	Notation
Synthèse écrite de trois pages minimum	Présentation de l'établissement et du contexte. /2 Qualité du diagnostic : choix des indicateurs, présentation structurée. /4 Cohérence de l'analyse des points forts et des points à améliorer. /4 Pertinence de l'objectif prioritaire par rapport à l'analyse et des propositions de mise en œuvre et d'évaluation. /3	/13

**Document à transmettre par mail à maelle.charpentier@ac-limoges.fr
le vendredi 20 avril 2018 au plus tard.**

2- Présentation orale

Présenter l'analyse menée à l'oral durant 15 minutes, en prenant cette fois-ci la posture du professionnel qui explique sa pratique à ses pairs. Répondre aux questions posées (10 min maximum).

- * Présenter l'établissement d'exercice et ses spécificités.
- * Justifier le choix de l'axe de politique documentaire retenu et présenter la démarche suivie.
- * Évoquer les points positifs et les difficultés de sa démarche.
- * Présenter de façon synthétique son analyse et justifier l'objectif retenu.

Modalités	Critères d'évaluation	Notation
Présentation orale (15 min) Entretien (10 min).	Qualité de la présentation : clarté du propos, effort de synthèse, dynamisme. /2 Capacité à analyser sa démarche : points positifs et difficultés rencontrées. /3 Qualité de l'argumentation lors de l'entretien. /2	/7

Présentation orale le jeudi 26 avril 2018 (8h30-12h).